

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 14 Mai 1891

No. 8

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELLO & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Ou n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

CONDITIONS

Le prix d'un abonnement est de \$1.00 par an. Nous accordons des abonnements de faveur à 75 cents pour les Sociétés de secours mutuel qui nous adresseront les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour avoir droit à cette remise, il faut absolument faire partie d'une association catholique de bienfaisance. Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros parus.

FETE PATRONALE

DISCOURS DE M. R. DESCHÊNES

(2ème séance.)

III

Quels changements apporter dans la distribution des bénéfices aux malades et aux représentants du membre défunt?

J'en suis arrivé à la partie la plus délicate de mon sujet, car ici il va me falloir prescrire, et la prescription ne peut valoir qu'en autant qu'elle est appuyée sur une connaissance parfaite de l'homme individuellement et comme être social, et sur beaucoup d'expérience. Je possède peu l'une et l'autre, j'en fais l'humble aveu; mais je profiterai des quelques connaissances et de l'expérience acquises depuis mon entrée dans les sociétés de bienfaisance pour suggérer quelques changements dans les différents règlements de ces associations.

Les sociétés de bienfaisance n'ont pas été établies pour créer des rentes viagères, mais pour soulager temporairement les sociétaires privés forcément par maladie, du travail quotidien, pour assurer à la veuve et aux enfants quelque chose qui leur permettra d'adoucir la misère dans laquelle la perte du chef de la famille les aurait plongés soudainement, et à la mère de continuer l'éducation de ses enfants.

La Société, si elle aspire à devenir une institution stable et permanente doit reposer sur un fondement solide, avoir pour base la charité chrétienne entre ses membres et offrir des garanties matérielles.

Ces garanties matérielles ne sont rien autre chose qu'un fonds de réserve assez considérable qui lui permettra de rencontrer les allocations au décès dans un temps rapproché en dimi-

nuant les contributions, dans le cas, où le grand nombre de ces décès deviendrait une charge trop lourde pour les sociétaires.

Quel est le montant qu'une association composée de 1,000 membres doit avoir en fonds de réserve pour garantie contre toute éventualité?

Ce montant varie suivant l'âge de la société, ou plutôt l'âge de ses membres.

En admettant que la moitié des sociétaires dépasserait l'âge de 40 ans, il ne doit pas s'élever à une somme moindre de \$40 à \$50, par chaque membre ou de \$40,000 à \$50,000, pour 1,000 membres. Ce capital ou fonds de réserve ne peut s'acquérir en une seule année; pour espérer le réaliser, il faut que la Société de 1,000 membres verse chaque année dans sa réserve une somme d'au moins \$2,000.

Une Société de bienfaisance composée du nombre de membres que je viens de mentionner et qui augmenterait sa réserve annuellement et d'une manière régulière, d'une somme plus élevée que celle de \$2,000, offrirait de grandes espérances pour l'avenir et présenterait à ses membres la garantie d'une existence permanente.

Le capital de l'Association n'est formé que par le surplus des contributions mensuelles excédant les dépenses, et par les droits d'entrée des nouveaux membres.

Il est évident que si les dépenses sont considérables, ce capital augmentera peu et les garanties que pourrait offrir la société en souffriraient. D'où il résulte pour le Comité de Régie de la Société de tendre vers un seul but, de porter tous ses efforts à réaliser pour l'association un capital suffisant comme garantie matérielle; et pour cela, il faut limiter les bénéfices comme unique remède aux maux que j'ai signalés, il y a un instant, savoir: Payer aux malades, durant la même année, six mois de bénéfices en entier, les diminuant de moitié pour les six mois suivants ou pendant le temps excédant les six premiers mois.

J'irai plus loin, je suggérerais à une jeune société, aussi longtemps qu'elle n'aurait pas réalisé la réserve nécessaire comme garantie de son fonctionnement permanent, de payer ses malades, comme suit:

Durant la même année, les premiers trois mois de maladie donneront droit aux bénéfices en entier, les trois mois suivants subiront une réduction d'un tiers et les derniers six mois une réduction des deux tiers.

Et passer un règlement déclarant qu'arrivé

le
cié
pay
qu
de
aur
cev
mal
vea
son
bou
livr
Il
par
ratic
ou p
dont
peut
reço
pour
Je
faisa
actue
je v
const
St-H
dans
Ce
huer
augm
et ren
bres d
tirent
qu'ils
caisse
Av
dire q
peuvé
que l'o
quée,
que l'o
son bu
impose
et à se
jouissa
un vid
rance,
briété
Que
n'accom
auspice
seuls d
nomies,
œuvre
double

le décès d'un membre sans avoir retiré de la société aucune allocation en maladie, il serait payé à ses représentants un dixième de plus que le montant ordinaire pour chaque période de cinq années durant lesquelles le sociétaire aurait appartenu à l'association, sans en rien recevoir, et ordonner de plus, dans le cas où une maladie incurable se déclarerait chez un nouveau membre dans le cours de la 1ère année de son admission, la société serait tenue de le rembourser de ce qu'il aurait payé et le rayer de ses livres.

Il arrive quelques fois lors de l'examen par le médecin, que l'applicant omet la déclaration de maladies héréditaires dans sa famille ou passe sous silence l'existence de maladies dont il est atteint et que l'homme de l'art ne peut connaître que par la déclaration qu'il en reçoit. Et il ne suffit alors que de quelques mois pour en faire un rentier de l'association,

Je prierai les membres des Sociétés de bienfaisance de St-Hyacinthe et qui en reçoivent actuellement des bénéfices, de ne pas croire que je veux faire allusion à leurs personnes; je constate un fait qui existe non-seulement dans St-Hyacinthe, mais plus ailleurs encore que dans notre ville.

Ces changements auraient pour fin de diminuer les applications pour bénéfices en maladie, augmenteraient rapidement le fonds de réserve, et rendraient justice aux trois quarts des membres d'une société de secours mutuel qui ne retirent jamais un centième de l'association, bien qu'ils contribuent tous également dans les deux caisses, en maladie et au décès.

Avant de terminer, permettez-moi de vous dire que le bien-être, la paix et le bonheur ne peuvent exister au foyer de la famille à moins que l'ordre y règne, que l'économie soit pratiquée, que l'on sache se contenter de son sort, que l'on se fasse une règle invariable de baser son budget de dépenses sur son revenu, que l'on impose des freins à ses caprices, à ses goûts et à ses instincts; car amasserait-on toutes les jouissances réunies sur sa tête, que l'on sentirait un vide dans son âme, que l'ordre seul, la tempérance, l'amour du travail, l'économie et la sobriété peuvent combler.

Que de bien les sociétés de secours mutuel n'accompliraient-elles pas en créant sous leurs auspices des caisses d'épargnes où les membres seuls de l'association pourraient verser leurs économies, chaque semaine. Elles feraient là une œuvre digne d'elles. Elles rempliraient leur double fin—1^{re}. celle de secourir ses membres;

2^{me}. celle d'encourager parmi eux la prévoyance.

Croyez-vous que la société n'en retirerait pas son profit? Lorsque l'habitude de l'épargne est chez un homme, il n'est pas détourné de son travail par la plus futile raison, et son salaire n'est pas employé à des excès dont les conséquences lui sont souvent funestes ainsi qu'à la société.

Ces épargnes et le fonds de réserve de l'association pourraient être placés avec tant d'avantages et surtout avec tant de sûretés à nos portes, avec un intérêt de cinq à six par cent, sans qu'il soit nécessaire de recourir au loin pour obtenir des garanties inférieures.

Où trouver de meilleures garanties que celles offertes par les corporations de villes et les fabriques des paroisses, où il est possible de placer à de bons intérêts capitalisés semi-annuellement tous les argents que nos sociétés de secours auront jamais en caisses et en fonds de réserve.

DISCOURS DE L. P. BRODEUR, ÉCR., M. P.

M. LE PRÉSIDENT,

Il est fort regrettable qu'une voix plus autorisée que la mienne ne soit pas appelée à répondre à votre adresse de bienvenue et à vous remercier bien chaleureusement pour les bonnes paroles que vous nous dites.

Je suis fier de voir, M. le Président et Messieurs, que le premier acte public que j'aie à accomplir en ma nouvelle qualité de député à la chambre des communes, soit celui d'assister, MM. de l'Union St-Joseph, à la belle et grandiose démonstration dont vous êtes les heureux organisateurs. On ne peut désirer rien de mieux pour faire ses début dans une carrière, que l'avantage de pouvoir se trouver l'hôte de braves ouvriers comme ceux que nous trouvons dans cette belle ville de St-Hyacinthe.

Malgré l'exiguïté de votre cité, je vois que l'on trouve ici dans la classe ouvrière, l'énergie et l'intelligence que doivent vous envier des centres plus grands et plus peuplés.

Je n'ai nul doute que vous devez en grande partie cette prééminence aux associations ouvrières que vous avez et notamment L'Union St-Joseph.

Rien ne me fait tant plaisir que de voir de braves et honnêtes ouvriers se former en cercles pour discuter les moyens d'améliorer leur condition sociale sans blesser les intérêts des autres classes qui marchent à côté d'eux soit dans les professions libérales, soit dans le commerce, soit dans l'industrie.

C'est là un devoir que chacun de nous avons à accomplir. Nous devons travailler à promouvoir nos intérêts personnels, à améliorer notre condition d'existence, tout en n'oubliant pas la communauté et la patrie qui réclame notre travail et notre énergie.

Je ne me trouve donc pas maintenant en présence de ces groupes ouvriers, de ces associations où les plus pernicieuses doctrines sont enseignées, où le droit de propriété est entièrement méconnu, où l'on convoite une aisance et des biens que l'on ne prend pas les moyens légitimes d'atteindre, où les liens sacrés de la famille sont considérés comme une utopie, où les doctrines socialistes les plus dangereuses et les plus pernicieuses à la stabilité de l'édifice social règnent en maîtresses. Non. Dieu merci. J'ai comme auditoire des sociétés où l'on apprend à aimer et chérir sa patrie, des associations de bienfaisance où le nécessaire sociétaire trouve toujours le pain que l'accident ou le malheur lui auraient enlevé. J'ai enfin autour de moi une belle population ouvrière cherchant à protéger ses intérêts légitimes, tout en reconnaissant les intérêts des autres classes de la société.

Sous l'égide des grands principes de charité qui doivent tous nous animer, vous vous êtes formés en association non pas pour renverser l'édifice social ou pour causer la perturbation au milieu de notre chère patrie, non, vous avez voulu resserrer entre vous les liens de cohésion qui vous unissaient en vous forçant à recourir au travail manuel pour gagner votre subsistance, afin de présenter un front solide et compact à la misère, cette affreuse misère qui voudrait s'introduire dans vos foyers.

Quelle belle idée donc que celle qui a présidé à la formation de ces sociétés. Il est malheureux que nous n'ayons pas que celles-là dans notre pays. Je voudrais qu'elles fussent toutes sur le même pied que les vôtres, que toutes elles eussent leurs assemblées publiques et bien connues, et non pas de ces assemblées secrètes où l'on doit conspirer contre le reste de la société. Il s'y fait donc des choses répréhensibles dans ces dernières sociétés puisqu'on craint de mettre le public dans ses confidences ! Aussi nous avons vu de ces associations se faisant l'instrument de potentats aux petits pieds ou d'ambitieux mal équilibrés, provoquer ces fameuses grèves où tout le monde perd de l'argent et principalement les sociétaires.

Travaillons tous de notre côté à améliorer notre position.

Que les ouvriers, les industriels, les marchands

et les membres des professions libérales travaillent tous dans leurs intérêts, mais qu'ils n'oublient pas, non plus qu'au-dessus de leurs intérêts particuliers, il y a l'intérêt public qui doit surtout les guider. Il y a l'intérêt des autres classes de la société qu'il ne faut pas froisser et de cette manière tout ira bien.

En terminant, M. le Président, permettez-moi de vous féliciter sur les progrès considérables que l'on constate par le rapport que vous venez de faire. Je regrette encore une fois qu'une voix plus autorisée que la mienne n'ait pas été choisie pour répondre à votre adresse de bienvenue, M. le Président. Nous avons été heureux de venir nous joindre à vous et participer à votre belle démonstration, et nous devons donc vous remercier bien chaleureusement de la bonne idée que vous avez eue de nous y convier.



Comité de Régio

DIMANCHE, 3 MAI 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président.

Présents : MM. F. Lajoie, A. Bernier, D. Dumaine, J. Marsan, P. Fiset, F. Decelles et J. A. Cadotte.

Après lecture, M. D. Dumaine propose que le dernier rapport soit adopté. Secondé par M. J. Marsan et agréé.

Demandes d'admission de MM.

N. Desjardins, boulanger,	27 ans.	St-Antoine
Trefflé Gaucher, cordonnier,	40	..St-Damas
Honoré Tessier, tanneur,	40	.. "
Charles Dépot, cultivateur,	34	..St-Pie
J.-Bte Dépot,	36	.. "
Nap. Lafleur,	34	.. "
H. Vincelette,	28	.. "
J. Bte Lafleur,	43	.. "
Isidore Cordeau,	40	.. "
Octave Lajoie,	32	.. "
C. Viens, marchand-tailleur,	20	..Acton-Val
Napoléon Leduc, cultivateur,	26	.. "
J.A. F. Gauthier, marchand,	34	.. "
F. X. Caseault, maçon,	36	.. "
Alex. Asselin, ferblantier,	30	.. "
J. E. Marcil, marchand,	36	.. "
Alf. Carignan, cordonnier,	38	.. "
F. Normand, emp. G. T. R.,	38	.. "
Bruno Burque, boulanger,	42	.. "
O. Vadenais, emp.-che.-fer,	34	.. "

N. Sabourin, cultivateur,	34	" ..Ste Rosalie
E. Desjardins, "	35	" .. "
P. Corbeil, forgeron,	33	" .. "

Certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

MM. N. Desjardins, Honoré Tessier, C. Depot, J. B. Depot, N. Lafleur, J. Cordeau, H. Vincelette, C. Viens, N. Leduc, J. A. Gauthier, F. X. Casault, A. Asselin, J. F. Marcil, A. Carrignan, F. Normand, O. Vadenais, N. Sabourin, E. Desjardins et P. Corbeil.

Et le comité s'ajourne.

10 mai.

Demandes et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

N. Michaud, cultivateur,	25 ans..	St-Denis
R. Dragon, "	27 ans..	"
Ph. L'Heureux, "	39 ans..	"
P. Richard, "	38 ans..	St-Simon
J.-Bte Chartier, "	29 ans..	Laprésentation
Osias Vincent, "	23 ans..	"
E. Vincent, "	26 ans..	"
Ad. Lafrance, journalier,	32 ans..	Marieville
Arth. Goulet, commis,	39 ans..	"
D. Léonard, cultivateur,	34 ans..	St-Damase
T. Gaucher, cordonnier,	40 ans..	"
N. Coyteu cultivateur,	39 ans..	"
T. Brodeur, domager,	39 ans..	"
E. Fréchette, cultivateur,	33 ans..	"
W. Robert, jnr., "	37 ans..	"
P. Dufresne, "	41 ans.,	"
D. Chabot, "	26 ans.,	"
D. Jodoin, "	32 ans..	"
Gilb. Lessard, forgeron,	40 ans..	St-Hyacinthe
A. Chapat, charretier,	38 ans..	"
E. Tétreau, menuisier,	33 ans..	St-Pie
E. Sabourin, "	34 ans..	"
N. Girouard, cultivateur,	42 ans..	"

Résolu de payer : aux malades.....\$43.00.

Voyages..... 4.00.

Le tarif suivant, pour l'admission de nouveaux membres, vient d'être adopté unanimement. Les succursales sont par le présent notifiées d'en exiger le montant à dater du 11 mai courant :

De 20 à 25 ans exclusivement.....	\$ 2.00
De 25 à 30 ans "	3.00
De 30 à 35 ans "	5.00
De 35 à 40 ans "	10.00
De 40 à 42 ans "	15.00
De 42 à 44 ans "	20.00
Pour 44 ans inclusivement.....	25.00

QUELLE EGLISE EST L'EGLISE DE JESUS-CHRIST?

QUELS SONT LES SIGNES DE LA VÉRITABLE EGLISE ?

(Suite)

Preuve que le protestantisme ne possède pas les signes de la véritable Eglise.

Au reste l'existence simultanée d'un nombre de sectes démontre clairement que l'unité de doctrine manque aux protestants. Les Etats-Unis de l'Amérique renferment 800,000 catholiques et 15,000 juifs, tandis que le reste de la population, encore peu considérable pour la vaste étendue du pays, se divise en épiscopaux, presbytériens, calvinistes, baptistes, quakers, swédenborgiens, universalistes, Dunbers, congrégationalistes, wesleyens, réformés, luthériens, sociniens, sabbathariens, junkers, mormons, méthodistes, chrétiens, frères moraves et unitaires. La petite ville de Bâle, qui n'a que 18,000 âmes, compte autant de sectes différentes que le gigantesque Londres avec son million et demi d'habitants. Et ces sectes elles-mêmes ne peuvent établir l'union entre leurs membres. "L'Eglise luthérienne, disait *Frachreisen* en 1743, dans son discours d'installation au restaurant de Strasbourg, ressemble, quant aux Eglises individuelles et au droit ecclésiastique, à un ver de terre coupé en petits morceaux, et dont chaque morceau continue à se mouvoir tant qu'il conserve un peu de vitalité." — "L'Eglise réformée, dit *Rose* dans son ouvrage sur l'état de la religion protestante en Allemagne, est une communion ecclésiastique qui se compose de plusieurs Eglises d'opinions différentes."

Pour offrir une nouvelle preuve du peu d'accord qui règne, nous ne disons pas entre les sectes, mais entre les membres individuels d'une même secte, nous citerons deux savants théologiens allemands, MM. *Schultz* et *Hahn*, de Breslau ; tous deux appartiennent à l'Eglise que l'on a appelée *unie* ; mais, quand on leur demande quel est à proprement dire le contenu du pur Évangile, ils donnent des réponses diamétralement opposées. Non-seulement dans la même ville, mais jusque dans la même église, on entend prêcher, comme étant le *pur Évangile*, des doctrines tout à fait contraires, Selon les protestants, la Bible est la source unique où l'on doit puiser le pur évangile. Et voilà que les protestants ne sont pas même d'accord entre

eux sur les livres dont cette source se compose ! Luther déclara apocryphes certains livres qui, de son temps, faisaient partie du canon ; d'autres imitèrent l'exemple qu'il leur avait donné, et aujourd'hui il n'y a pas un seul livre qui n'ait été déclaré apocryphe par l'un ou l'autre professeur protestant. Les ministres de la surintendance de Brieg, disent (*Rehde*, p. 74) qu'il n'est pas encore décidé à tout jamais, dans l'Église évangélique, si les livres canoniques le sont réellement. Remarquez donc d'abord que les protestants disent que ce n'est que dans l'Écriture sainte que l'on peut découvrir ce qui est pur Évangile, et puis que ces mêmes protestants avouent ne pas savoir au juste de quels livres l'Écriture sainte se compose. Mais il y a plus ; combien de fois n'a-t-on pas vu dans le protestantisme des prédicateurs stigmatiser comme une grave erreur ce qu'ils avaient enseigné cinq ans auparavant comme pur Évangile ? Souvent même ils ne sont pas en état de dire eux-mêmes ce qu'ils croient. Voyez ce qu'en dit J.-J. Rousseau dans sa deuxième lettre de la Montagne : " Qui peut voir ces ministres..... laisser leur orthodoxie dans une scandaleuse incertitude ? On leur demande si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre ; on leur demande quel mystère ils admettent, ils n'osent répondre... On ne sait ni ce qu'ils croient ni ce qu'ils croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire : leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres." Mais il n'y a rien d'étonnant à cela. Il est rare que les enfants ne ressemblent pas à leur père. Luther leur a donné l'exemple des contradictions ; les siennes sont innombrables, et l'on a pas attendu jusqu'à présent pour les lui reprocher. Il vivait encore quand *Cochläus* écrivit son *Luther septiceps*, et en 1587 parut à Gratz un opuscule intitulé : *la Girouette évangélique*, dans lequel on cite des paroles affirmatives et négatives de Luther sur chacun des dogmes de l'Église. Que l'on nous permette de relever quelques-unes de ses contradictions ; nous les avons tirées de l'édition allemande de Wittemberg. Dans son écrit sur l'abus de la messe Luther dit : " Tout ce qui se fait en dehors de l'Écriture, surtout en des choses qui regardent Dieu, vient du démon."

(A suivre.)

La Société d'Agriculture de Berthier a accordé un bonus de \$36.00 à M. Alfred Dostaler pour la construction d'un silos.

Rapport du Mois à St-Hyacinthe

1 avril. Réserve mensuelle, balance..\$	964.34
RECETTES	
Demandes d'admission.....	15.00
Entrées	40.00
Certificats.....	1.50
Insignes vendus.....	70.50
St-Théodore.....	27.61
St-Pie	51.50
St-Hugues.....	45.00
Ste-Rosalie	19.00
St-Damase.....	74.60
St-Simon	14.75
Ste-Marie.....	12.50
Contributions mensuelles	206.80
	\$1,543.10

DÉBOURSÉS	
Aux malades.....	142.50

Balance.....\$1,400.60

Quelques rapports de succursale sont arrivés trop tard pour nous permettre de préparer le rapport général. Il faut bien remarquer, à l'avenir, que nous imposerons l'amende réglementaire aux retardataires. Le mieux à faire, pour tous les sec.-trés., sera de passer au bureau de la société, à St-Hyacinthe, aussitôt qu'ils en auront l'occasion afin de recevoir de nouvelles et plus complètes instructions.

Alcoolisme

M. l'Administrateur,

J'AI lu, avec plaisir et beaucoup d'intérêt, dans votre journal, les "Causeries du Docteur" ; un vrai Esculape.

En toute sincérité, il s'est renseigné lui-même d'abord, pour ensuite, renseigner les autres. On pourra donc dire de lui, comme du célèbre Ch. Nodier :

" Il disait ce qu'il savait,
" et il croyait ce qu'il disait. "

Dans le No 6 de "l'Écho", Esculape nous démontre, par des données statistiques irrécusables, que l'abus des boissons alcooliques abrège la vie de beaucoup de personnes. Comme la Vérité ne se contredit jamais, les hommes sincères et bien renseignés s'accordent toujours. Ainsi M. Caine, membre du Parlement anglais, s'appuyant sur les recherches statistiques du Dr

Nysdale, médecin en chef du *Metropolitan free Hospital* de Londres, concluait, lui aussi, que les abstèmes, c'est-à-dire, ceux qui ne boivent d'aucune boisson alcoolique ou enivrante, ont une durée de vie dépassant d'un huitième celle des buveurs, même modérés, de boissons alcooliques légères, telles que le vin, la bière, etc., etc.

De plus, il n'y a pas longtemps, M. le Rédacteur en chef du "Journal d'Hygiène Populaire", à Montréal, attirait l'attention des hommes d'État sur une étude d'un très haut intérêt social, disait-il; œuvre signée : Th. Belval. Voici quelques lignes de ce travail : "Les dangers que l'usage de l'alcool fait courir à l'état social commencent à être compris. Nous disons l'usage, parce que l'usage dégénère bientôt en abus, malgré les meilleures résolutions. D'ailleurs, l'usage même, est absolument inutile, et nous disons plus, tout à fait nuisible."

Sur ce, le Dr Moreau, étant pareillement renseigné, exprimait ses convictions comme suit :

"Les boissons alcooliques sont nuisibles à ceux qui en usent et fatales à ceux qui en abusent."

Mais revenons au travail de M. Th. Belval, et citons encore : "L'excitation que l'ingestion de l'alcool produit dans l'estomac est trompeuse. Elle n'est que passagère et a sa réaction immédiate. Si l'on a réussi à obtenir un effet extraordinaire, c'est au détriment de la force même et conséquemment du travail régulier et normal."

"Le mal ne serait pas grand, semble-t-il, s'il se bornait à ce résultat; ce serait toujours un accroissement de production dans un moment donné. Mais malheureusement, là ne se limite pas la résultante de ces efforts accumulés et obtenus par ce moyen factice. Ils ont également une action sur l'organisme qu'ils troublent profondément. Ils le marquent de leur sceau indélébile, et l'amphithéâtre le décèle presque aussi sûrement que le laboratoire le fait pour les agents chimiques."

Maintenant, à ces données de la science, rapprochons l'enseignement des chefs de l'Église : —D'abord, de Grégoire XVI nommant le Père Mathew Commissaire Apostolique, en témoignage de sa satisfaction pour avoir enrôlé des milliers et des milliers d'Irlandais catholiques et d'Anglais protestants dans sa société de tempérance parfaite, où les membres prononçaient, un par un, cet engagement-ci : "Je promets, avec l'assistance divine, que je m'abstiendrai de toute liqueur enivrante, et j'empêcherai, au-

tant que possible, par mes avis et mon exemple, les autres de s'enivrer." — Ensuite, Pie IX accorde des indulgences à toute société, dite de tempérance, dans laquelle, dit-il : "On fera la promesse de s'abstenir du vin et autres boissons enivrantes." — Enfin, Léon XIII dit : "Nous approuvons hautement les pieuses associations dont les membres s'engagent à s'abstenir totalement de toutes boissons enivrantes."

Hé ! que faisons-nous ? L'ivrognerie, témoins les *Semaines Religieuses* de Québec et de Montréal, tous les journaux du pays et surtout les Mandements de nos Evêques ; l'ivrognerie, dis-je, est toujours la plus grande plaie de notre société.

Alors, je dis avec Esculape, "Il importe donc aux hygiénistes, aux médecins et aux Prêtres de se rallier, d'unir tout ce que nous avons de force, d'intelligence pour travailler à la tâche de la vulgarisation scientifique, et l'application raisonnée d'une intelligente et judicieuse hygiène," et j'ajoute, d'une saine morale.

THÉOPHILATRE.

"L'égoïsme aveugle et sordide, la vieille routine crient au patron :

"Maintiens l'ouvrier dans l'ignorance et dans la misère ; réjouis-toi de son imprévoyance, de son inconduite, de ses vices et de ses malheurs ; c'est ainsi que tu le tiendras sous ta dépendance et que tu auras le travail à bon marché."

"D'un autre côté, le socialisme, réveillant les mauvaises passions de l'ouvrier, lui crie :

"Haine au patron qui se dit ton maître, qui t'opprime et absorbe tout le produit de ton labeur ! Haine au capital qui te tyrannise ! Haine aux machines qui t'enlèvent ton travail ! Haine à la propriété qui rend le riche chaque jour plus riche, le pauvre chaque jour plus pauvre ! Trahis le patron, ruine le capital, brise les machines, brûle les ateliers du travail divisé, pille, saccage les propriétés, et tu seras libre."

"Ma conclusion, entièrement conforme à la morale, logiquement déduite des principes de la science, telle qu'elle est aujourd'hui admise par tous les économistes ; ma conclusion dit au patron :

"Aime tes ouvriers, éloigne d'eux avec soin les causes de la misère, veille sur leur éducation, développe en eux la morale et la dignité

“ par le précepte, par l'exemple ; et ton bien-être sera la conséquence de leur : car le salaire élevé, c'est le travail à bon marché. ”

“ Ma conclusion dit à l'ouvrier :

“ Aime ton patron ; car ses intérêts bien entendus s'accordent avec les tiens : aide-le à accroître et à conserver le capital, instrument de bien-être et de liberté, source du salaire : réjouis-toi de la propagation des machines, qui t'affranchissent des travaux les plus rudes ; car elles profitent même à ceux qui n'en ont pas. ”

“ Enfin, ma conclusion dit à tous :

“ Aimez-vous, aidez-vous les uns les autres ; car patrons et ouvriers, vous êtes tous frères, tous membres solidaires de la grande famille sociale. ”

CONSEILS AUX OUVRIERS

Moyens par lesquels l'ouvrier peut améliorer son sort.

II. INSTRUCTION—HABILETÉ

L'ouvrier ne saurait se dispenser de posséder les connaissances élémentaires dont je vais faire l'énumération rapide :

La lecture. Il faut savoir lire très couramment les ouvrages imprimés, les manuscrits lithographiés et les diverses sortes d'écritures, même les plus malaisées à déchiffrer. Si on ne possède pas parfaitement cette connaissance, on est exposé à perdre beaucoup de temps, on est incapable de faire ses affaires soi-même, on est dans la dépendance d'autrui ; si on ne la possède pas du tout, on n'est pour ainsi dire bon à rien.

J'en dis autant de l'écriture. Il faut que l'ouvrier parvienne à avoir une écriture nette, lisible, facile ; que cette écriture ne soit ni ridiculement grosse, ni désagréablement irrégulière ; qu'elle se rapproche de ce qu'on appelle un bon écriture de commerce.

L'ouvrier doit savoir parler la langue française, non pas sans doute aussi bien que les personnes d'une éducation très distinguée, mais passablement, correctement, sans la dénaturer, s'il est possible, ni par les innombrables fautes que le peuple des villes et des campagnes y introduit si souvent, ni par les locutions vicieuses particulières à quelques provinces. Cette connaissance si importante, et sans laquelle l'homme, conservant toujours dans son langage quel-

que chose de grotesque, perd de sa dignité, s'acquiert par l'usage beaucoup plus que par l'étude ; et quelques bons livres, bien choisis, que le jeune homme lira et relira souvent, lui serviront mieux que les leçons des maîtres.

Il en est de même de l'orthographe : on en apprend les éléments dans les bonnes écoles et on se perfectionne par la lecture, en faisant soigneusement attention à la manière dont les mots sont orthographiés dans les livres.

Les premières notions de l'arithmétique sont également indispensables ; il est même nécessaire de les pousser assez loin. Il importe surtout d'acquérir une grande habitude des chiffres et de savoir rapidement combiner les nombres entre eux, soit par écrit, soit de tête. Il faut savoir la pratique et la théorie des quatre opérations fondamentales. Beaucoup d'enfants sortent de l'école sans être parvenus à comprendre la quatrième ; elle est cependant d'une nécessité indispensable ainsi que les fractions ordinaires et les fractions décimales. Il est bon aussi de connaître les proportions et les applications ingénieuses que l'arithmétique enseigne à en faire.

L'éducation du citoyen doit se faire en même temps que celle de l'ouvrier. Des notions générales sur notre histoire et sur la géographie de notre pays, ainsi que sur la géographie générale, occuperont les heures de loisir d'une manière à la fois instructive et amusante.

Voilà les connaissances indispensables à tout homme ; il en est d'autres qui sont infiniment précieuses pour l'ouvrier, et qu'il cherchera, autant qu'il lui sera possible, à acquérir.

D'abord le dessin linéaire ; “ cette étude (c'est un illustre propagateur de l'industrie et de la science qui s'exprime ainsi) est du plus grand intérêt pour le progrès des arts ; dans une foule de métiers, on est tenu d'exécuter des formes et des figures dont il importe de connaître le nom et les proportions : l'étude du dessin peut seule nous les rendre familières. On peut, sans doute, parvenir aux mêmes résultats avec le secours de l'équerre, du compas et autres instruments en usage ; mais quelle différence entre l'homme dont l'œil et la main sont exercés, et celui qui n'est guidé dans son travail que par des machines ! L'un se rend compte à lui-même d'avance, et peut soumettre ses projets, avant l'exécution, soit au propriétaire qui ordonne le travail, soit à l'homme instruit qui peut l'éclairer de ses conseils ; tandis que l'autre ne peut juger que lorsque l'opération est commencée. Tout le monde sait ce que peut l'étude du des-

sin pour perfectionner nos organes : elle leur donne une précision presque égale à celle des instruments ; cette précision, appliquée aux arts, en rendra les procédés plus faciles, fera apporter plus de perfection dans les formes, concourra à mettre plus d'harmonie dans l'ensemble, et, en faisant mieux connaître les dimensions des pierres, des métaux, des bois, des étoffes, des cuirs, etc., elle procurera encore une grande économie dans leur emploi."

Institutions économiques corporatives en France

Maniement des fonds.—Souvent on a eu des déboires quand la caisse était confiée à des hommes honnêtes, mais peu habitués à cette fonction. On arrive alors à de vraies catastrophes financières ; car le désordre est un abîme sans fond, capable d'engloutir la plus grande fortune.

Pour remédier à ce danger, on a employé le moyen suivant : Un banquier de la ville est dépositaire des fonds ; c'est à lui que le directeur, le gérant d'une institution, remettent les fonds reçus par quêtes, dons, cotisations, souscriptions, dépôt, caisse d'épargne, vente au comptant, et toutes recettes quelconques. Cette remise se fait le jour même si possible, le lendemain sans faute ; elle est constatée sur un livret indiquant le jour, la somme et son origine. Les recettes sur la page droite forment le crédit. Sur la page gauche, le débit, formé des chèques payés ou de l'argent versé contre des pièces munies des signatures (président, trésorier, gérant) ; exiger toujours plusieurs signatures pour chaque pièce. Le banquier paie lui-même les factures visées et cotées.

Par ce moyen, chaque association, chaque institution a sa caisse, consistant en un carnet ; elle en dispose librement, en observant les règles tracées, et le trésorier ne peut causer aucune perte matérielle par son désordre. Ce système, pratiqué dans plusieurs de nos œuvres, n'a rien d'offensant pour les personnes, et donne la sécurité la plus complète.

Les *Sociétés de logements* ont eu, en Angleterre et en Allemagne, une réussite complète ; elles offrent des placements d'argent parfaitement sûrs, en même temps qu'elles répondent à une nécessité morale de premier ordre, en fournissant aux ouvriers des logements à bon mar-

ché, commodes et favorables au bien-être moral de la famille.

Les *hôtelleries chrétiennes* pour les jeunes gens sans famille et les *maisons de famille* pour les jeunes filles isolées répondent à un besoin très pressant, surtout dans les villes manufacturières. Les organisations tentées en Allemagne ont donné de bons résultats et montrent que, pour vivre, ces œuvres excellentes n'ont qu'à être fondées.

La *banque populaire* est une société coopérative de crédit mutuel qui peut rendre les plus grands services aux petits marchands et aux ouvriers qui travaillent pour leur compte ; elle peut également aider les petits employés obligés de déposer un cautionnement, elle peut aussi faciliter à l'ouvrier économe l'achat d'une maison. Pour réussir, il faut dans la direction les qualités commerciales exigées par toutes les entreprises. La coopération effective des ouvriers dans l'administration et la surveillance sont des garanties nécessaires pour éviter les erreurs qui ont souvent été désastreuses. Nous ne pouvons dissimuler que cette institution a donné beaucoup de déboires en France.

SUCCESSALES DE ACTON-VALE

Officiers élus :

Président, G. Deslandes.

1er Vice-Président, C. St-Amour.

2ème " " Pierre Guertin.

Sec.-Archiviste, L. S. Plamondon.

Assist. Sec.-Arch., S. Cordeau.

Collecteur-trésorier, Victor Lapointe.

Assist. Coll.-Trés. E. Corbeille.

Commissaire-Ordonnateur, B. Cournoyer.

Assist. Comm.-Ordon., J. B. Chagnon.

Directeurs, H. E. Tessier, A. Lachapelle, A.

Bergeron, A. St-Amour.

Auditeurs, Domina St-Amour, Albert Ledoux.

ST-DAMASE

Président, Z. Auclair, M. D.

1er Vice-Président, F. Decelles.

2e " " Ch. Fréchette.

Secrétaire-Archiviste, Arth. Choinière.

Assist.-Secrétaire Archiviste, N. Graveline.

Com.-Ordon., H. Chartier.

Ass.-Comm.-Ordonn., H. Lemonde.

Trésorier, Z. T. Marchessault.

Ass.-Trésorier, H. Beauregard.

Directeurs : J. B. Caouette, H. Jodoin, C. Foisy,

LAPRESENTATION établie le 10 Mai 1891.

Président, Révd. L. A. Bourque, Ptre. curé.

1er Vice-Président, Cyriaque Turcotte.

2e Vice-Président, Narcisse Provost.

Sec.-Archiviste, Jos. Lapiere.

Coll.-Trés., Misael Leclaire.

Directeurs : Jos. Drapeau, Jos. Desgranges,
Remi Phaneuf, Frs Giasson, Edmond Bousquet,
J. B. Provost.

LA NIECE DE L'ONCLE BÉNARD.

NOUVELLE.

(Suite.)

III.—*Toinette la Glorieuse.*

De cet entretien, dans lequel Toinette déroula rapidement les principaux mais très-simples événements d'une existence d'orpheline sans patrimoine que le vent de la mauvaise fortune promène de la charité épuisée ou qui se lasse à l'intérêt personnelle qui recueille le pauvre pour l'exploiter, nous ne rapporterons que l'incident qui détermina le voyage de Toinette à Paris. C'est elle qui va parler.

« Je ne veux pas me faire meilleure que je ne suis. J'ai eu des défauts, j'en ai eu même beaucoup, de plusieurs je me suis corrigée. Par exemple, autrefois, j'étais triande, difficile à nourrir : les jours sans pain m'ont prouvé que le pain dur et le pain noir étaient bons. J'étais, de plus, envieuse ; je jalousais les enfants de mon âge à qui je voyais une parure de dimanche, alors que je n'avais pour les dimanches et pour les plus grandes fêtes de l'année que mes hardes rapiécées de la semaine. Où je voyais des pièces et des reprises à mes habits, je souhaitais des trous et des déchirures sur les habits des autres. Mais un jour que j'allais seule, dans un

sentier, hors de la ville, je me rencontraï avec une petite mendiante, plus grande cependant et plus forte que moi, qui marchait pieds nus. Après m'avoir lancé un mauvais coup d'œil, elle se jeta sur moi, me fit tomber par terre ; puis, m'ayant pris mes sabots qu'elle brisa contre une grosse pierre, elle me dit, les yeux hors de la tête et écumant de rage : « Toi aussi tu iras nu-pieds ! » Je la trouvai si laide, si méchante et si malheureuse, qu'elle me fit pitié, et, de peur de lui ressembler, je m'étudiai, et je parvins à me guérir de l'envie qui ne nous donne pas ce qui nous manque et qui nous fait mépriser ce que nous avons.

« J'en passe de ces défauts que je ne crois plus avoir, continua Toinette avec une sincérité naïve, pour en arriver à celui dont, je le crains bien, malgré tous les efforts de ma bonne volonté, je ne pourrai jamais me défaire.

« Je ne sais pas, ma bonne dame, si vous comprendrez ce que c'est, au juste, que ce défaut-là. Je n'ai pas un brin d'orgueil, et pourtant je sens que je suis fière. Il y a quelque chose qui se retourne en moi et qui me met les larmes aux yeux, en même temps qu'une mauvaise parole à la bouche, quand on m'accuse d'une méchante intention que je n'ai pas eue ou bien quand je vois que c'est à plaisir, pour me faire rougir et pleurer, qu'on me dit un mot qui m'humilie. Être accusée à tort et à travers parce que je n'ai personne pour prendre ma défense ! Être humiliée sans motif parce que je suis pauvre ! Je souffrirais moins, je crois, d'être battue. Voilà ce que je n'ai jamais pu endurer sans me rebiffer et blesser à mon tour ceux qui m'avaient blessée. A cause de cela, ils m'appellent, à Gisors, Toinette la Glorieuse.

« Il y a dix-huit mois, une bonne vieille dame infirme, que je soignais depuis trois ans,—j'en avais onze quand je suis entrée chez elle,—est décédée sans avoir eu le temps de me laisser, par testament écrit, ce qu'elle m'avait promis. Ses héritiers,

des gens qui ne me connaissaient pas, et qui, venant de loin, étaient pressés de s'en retourner chez eux avec l'argent de l'héritage, n'ont consenti à me garder quelques jours de plus, après le décès de ma maîtresse, que pour me donner le temps de trouver une condition. Après cela, ils m'ont laissée partir, sans me permettre d'emporter autre chose que le bout de ruban noir que je leur demandais pour le coudre à ma coiffe en signe de deuil.

“ Moi qu'ils nomment là-bas la Glorieuse, poursuivit Toinette, ils ont dû convenir que, du moins cette fois, j'étais la mal nommée, puisque je me suis trouvée trop heureuse de me voir engagée comme petite servante, pour me nourriture et mon entretien, chez Mme Fauvet, la plus forte lingère de la ville.

“ C'est de celle-là surtout qu'on peut dire : Elle est fière. Parce qu'elle a un frère valet de pied chez les MM. de Carmaç, elle se croit la cousine germaine du roi. On la servirait à genoux qu'elle trouverait que ce n'est lui donner que son dû ; enfin, elle ne comprend pas qu'un inférieur puisse la regarder sans trembler.

“ Quant à moi, faisant ma besogne du mieux que je pouvais et me gardant bien de manquer de respect à ma maîtresse, je me croyais dispensée d'avoir peur d'elle. Elle s'en offensa, ne me le pardonna pas, et, bien certainement, elle ne m'aurait pas gardée à son service sans une découverte qui me valut de lui faire supporter quelque temps ce que son orgueil appelait mon effronterie.

“ Une nuit que j'avais pris sur mon sommeil pour m'arranger un fichu dont j'avais le plus grand besoin, la lumière, que je ne m'étais pas inquiétée de cacher, me trahit. Mme Fauvet l'aperçut de l'atelier où elle veillait aussi pour préparer à ses ouvrières l'ouvrage du lendemain. Elle monta sans bruit à mon grenier, et n'eut pas de peine à m'y surprendre dans mon occupation : ma porte n'avait pas de verrou à l'intérieur et s'ouvrait aussi bien du dehors que du dedans. Cette fois-là,

j'en conviens, j'eus peur de ma maîtresse, et je tremblai devant elle. Déjà je me voyais chassée : il n'en fut rien.

“ Mme Fauvet me prit violemment le fichu des mains ; elle le regarda d'abord avec mépris, puis l'examina mieux, et, finalement, ayant bien vu comme je travaillais pour moi, elle jugea que je brodais et cousais d'une façon assez satisfaisante pour me faire travailler aux commandes de ses pratiques.

“ — Ah ! tu aimes à passer les nuits, me dit-elle ; c'est bon à savoir. Dorénavant tu en passeras, Toinette, mais ce sera par mon ordre. Aujourd'hui, ajouta-t-elle méchamment, comme c'est sans ma permission que tu veilles, je trouve que tu as veillé assez tard, et je conseille de te coucher ; tu n'es pas à mon service pour broder tes loques.

“ Elle emporta ma lumière, ferma ma porte derrière elle, et me laissa dans l'obscurité avec mon pauvre fichu qui n'était pas terminé.

“ A partir du lendemain, continua Toinette, ma maîtresse me mesura si sévèrement et si juste mon temps et ma tâche que je fus plus d'une semaine avant de pouvoir finir mon fichu, où il n'y avait pas cependant pour plus d'une heure d'ouvrage, quand, faute de lumière, il me fallut renoncer à reprendre l'aiguille.

(A continuer.)

Formes diverses sous lesquelles se présentent les Sociétés existant en France en 1852

PAR G. HUBDARD.

Dans ces derniers temps, plusieurs compagnies de la garde nationale, profitant du lien créé par le voisinage entre leurs différents membres, ont cherché à resserrer ce lien en s'associant en Sociétés mutuelles. La franc-maçonnerie n'a pas tout-à-fait disparu : certaines loges accordent, en cas de maladie, des traitements fixes qui les assimilent absolument aux autres associations. Lorsqu'une grande ville, comme Paris par exemple, renferme dans son sein un grand nombre d'individus du même

pays, soit des étrangers, comme des Suisses, des Belges ou des Allemands, soit des nationaux d'un même département, comme les habitants du Puy-de-Dôme, de la Creuse, ces individus se groupent souvent en un seul centre, pour se prêter aide et assistance. Dans ces dernières années, on a vu se généraliser beaucoup les associations entre des hommes ayant appartenu au même établissement d'instruction publique.

De généreux citoyens de Metz et de Nancy ont doté ces deux cités d'institutions de prévoyance dont elles se montrent justement fières ; ce que la générosité a fait dans ces villes, l'intérêt éclairé est également parvenu à le réaliser à Bordeaux et à Paris ; des hommes intelligents, entreprenant comme une affaire industrielle la création de ces Sociétés de bienfaisance et de mutualité, sont parvenus par leurs efforts à réaliser, dans les classes aisées, des subventions suffisantes pour assurer contre la maladie un grand nombre d'ouvriers à qui ils ne réclamaient qu'une très faible cotisation.

Il n'y a pas, dans toutes les Sociétés entre individus de toute profession, deux classes de sociétaires ; les uns cotisant et ne recevant point de secours ; les autres cotisant, et recevant des secours. Dans la capitale et les plus grandes villes de France, on trouve un très-grand nombre de sociétés de cette nature, exclusivement mutuelles. A Paris, par exemple, où il y a près de cent Sociétés entre individus de toute profession, il en est à peine quinze qui admettent ce qu'on nomme des membres honoraires ; les autres veulent que tous leurs membres soient soumis aux mêmes conditions. Celles-ci s'administrent elles-mêmes, observent assez rigoureusement les règles primitives qu'elles se sont imposées, se recrutent par les soins des principaux fondateurs, qui mettent leur amour propre dans le succès de leur œuvre, et exigent enfin de leurs membres des habitudes d'économie et de sage moralité que les autres ne peuvent aussi fructueusement imposer.

Depuis quelques années, un très grand nombre de communes se sont organisées en Sociétés mutuelles ; c'est un point très important ; car tant que cette organisation ne sera pas généralisée, il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir dans les campagnes une bonne distribution du service médical.

Union St-Pierre de Montréal

Les élections semi-annuelles de cette société ont eu lieu mardi, le 5 mai courant, avec le résultat suivant :

Président, Chs. Lavigne, réélu ; 1er vice-président, L. S. Gendron ; 2e vice-président Z. Bayard ; sec.-archiviste, Jos. Robichaud, réélu ; ass.-sec.-archiviste, A. A. Duchesneau, réélu ; sec.-correspondant, J. A. Martin ; trésorier, A. Gosselin, réélu ; ass.-trésorier, Tél. Goulet ; 1er coll.-trésorier, Oct. Gosselin, réélu ; 2e coll.-trésorier, J. O. A. Thibaudeau, réélu ; 1er ass.-coll.-trésorier, Jos. Jubinville, réélu ; 2e ass.-coll.-trésorier, Esdras Vigeant, réélu ; commissaire-ordonnateur, Pierre Brault ; ass.-comm.-ordon., Jos. Hoofstetser, réélu.

Visiteurs des malades, division Est : Z. Lachapelle et A. Homier ; division Centre : Geo. Reneault et Ed. Beauchamp ; division Ouest : J. A. Marcotté et M. Pepin.

La société compte aujourd'hui 454 membres actifs et a payé dans les derniers six mois, en bénéfices aux malades, \$920 ; aux orphelins, \$58 ; aux héritiers, \$900, et en frais de funérailles, \$42.

Le semestre s'est soldé par un surplus de recettes sur les déboursés de \$316.03, et la société compte aujourd'hui un capital en argent de \$9,621.46.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Québec :

Il est impossible de ne pas être péniblement impressionné de la manière dont certains hommes prétendent honorer les morts.

Généralement les invitations conviant au service d'un ami ou d'une connaissance ne font pas défaut, et les invités non plus. Ainsi regardez défiler certains cortèges funèbres. On compte quelquefois plus de 200 personnes, qui ne voudraient pour rien au monde manquer la levée du corps, et se dispenser d'aller reconduire le défunt au cimetière. Mais, la levée du corps faite, bon nombre prennent la tangente en attendant l'absoute, et brillent au service par leur absence.

Il nous semble pourtant qu'on va à un enterrement, non point pour accompagner le corps pendant cinq minutes, faire son apparition devant la famille et disparaître ensuite au moment le plus solennel ! N'est-ce pas plutôt pour prier pour le défunt, et lui dire qu'on ne l'oublie pas devant Dieu.

Il est certain que cette manière d'agir, irrésistible le plus souvent, est un manquement aux bienséances et une injure à la famille qui dans sa douleur, compte avec raison sur ceux qu'elle a invités pour implorer la miséricorde divine en faveur de celui qu'elle vient de perdre. Ce fait donne aussi lieu de croire que les invitations ne sont pas toujours faites avec assez de discrétion. Que chacun prenne donc garde de réagir contre une coutume déplorable sous tous les rapports !

L'ouvrier et la croix

Un brave ouvrier passait devant une croix. Il la salua respectueusement.

—Sais-tu, lui dit un camarade, que le Conseil municipal de X... a fait abattre la grande croix plantée sur la place, devant l'église.

Dieu veuille que pareille fantaisie ne passe pas bientôt dans la tête de nos conseillers !

—Ecoute, répondit le premier :

Une municipalité qui se respecterait devrait bien y regarder à deux fois avant d'abattre une croix.

Je suis chrétien, moi, Dieu merci ! Eh bien ! je ne puis passer là, devant ce modeste gibet, sans me rappeler que le Conseil municipal de Jérusalem y avait fait clouer, un jour, un brave ouvrier de Nazareth. Et ça me console de penser que cet ouvrier valait mieux que tous ceux qui l'avaient mis là. Que voulez-vous ? J'ai un faible pour les braves ouvriers. Je suis de la partie, après tout.

Et puis, tu comprends, rien qu'à voir cette croix, ça vous fait penser à tout plein de bonnes choses.

S'en va-t-on au magasin ? La croix vous dit : "Prends patience et ne grince pas trop des dents contre les commis et les négociants."

N'a-t-on rien à faire ? La croix vous répète : Ne vends pas ton Dieu pour avoir du pain. Ne fais jamais comme Judas.

Va-t-on voter ? "Attention ! dit la croix, quoiqu'il arrive, ne vote pas pour Barrabas.

Et quand on voit la moitié du monde qui trompe l'autre :

"Que veux-tu ? dit la croix, j'étais, moi aussi, entre deux larrons, sans compter ceux qui étaient par devant ou par derrière."

Et puis, si l'on est insulté, raillé, vilipendé, si on a le cœur gros, si on pleure, la croix vous ouvre là-haut ses deux bras ; on dirait le bon

Dieu qui veut nous embrasser. Ce que le cœur ressent alors on ne le dit pas.

Enfin, quand nous nous promenons, tristes et agacés d'être toujours les dindons des bavards que nous portons au pinacle et qui nous laissent dans la débîne, nous avons grand besoin de lever les yeux sur la croix et de nous dire en la saluant : "Au moins, il y en a un là-haut qui tiendra ce qu'il a promis." Voilà.

Il me semble donc—et un grand nombre d'autres ouvriers sont comme moi—que cette croix ne fait de mal à personne. Pourquoi alors voter son renversement ? Quels motifs a-t-on apportés ? Et s'il n'y a pas de raison pour abattre cette croix, c'est donc la haine, la colère, l'irritation contre elle qui tient lieu de motif ?

Eh bien ! la croix du Calvaire avait aussi des ennemis ; c'étaient Pilate le lâche, Hérode l'adultère, le mauvais larron, les pharisiens, les scribes sans convictions, et une partie du peuple excitée et fanatisée par les faux pontifes de la synagogue."

ÉCHOS

Les actionnaires dans la Société de publication sont priés de se réunir au bureau du journal, rue Cascades, vendredi le 15 mai courant, à 8 heures P. M. Affaires très importantes.

Il nous fait plaisir de rendre un témoignage public aux trésoriers de nos succursales qui font bien et régulièrement leurs rapports mensuels. A l'avenir, nous donnerons, chaque mois, les noms de ceux qui se conforment au règlement sur cette matière. Nous dirons aussi, en publiant les clauses à cet effet, ce à quoi les retardataires s'exposent, pour eux-mêmes et pour leur succursales dont ils mettent l'existence en danger par leur négligence.

Nous regrettons que quelques fautes se soient glissées dans la reproduction du discours de M. R. Deschênes. L'abondance des matières cette semaine, au dernier moment, nous fait ajourner la correction de ces *errata* qui n'affectent en rien, d'ailleurs, la pensée de l'orateur.

St-Damase est certainement l'une de nos succursales les plus prospères. Érigée régulièrement depuis dimanche le 10 mai, elle compte déjà 40 membres actifs : Le Comité, tel que est une garantie de nouveaux succès.

Comme on peut le voir dans une autre colonne, l'affluence des aspirants est extraordinaire. L'adoption du nouveau tarif aura peut-être pour effet de ralentir un peu le mouvement, pendant quelques jours. Cependant, les avantages que l'Union St-Joseph est aujourd'hui en mesure d'offrir sont tellement appréciables, que l'augmentation dans les prix d'entrée ne saurait être un empêchement pour ceux qui n'en font pas encore partie.

La paroisse de St-Antoine aura bientôt sa succursale. Le zèle déployé depuis longtemps par M. J. Cartier et J. Lapière, va enfin aboutir à un succès complet. Merci aux citoyens dévoués qui ont contribué à implanter notre association chez eux.

Nous apprenons qu'une nouvelle succursale de la Société des Artisans Français de la cité de Montréal a été établie, la semaine dernière, à West Farnham. Il nous fait plaisir de constater l'extension toujours croissante de cette association.

Les Associations ouvrières doivent fêter, cette année, à Québec, le 1er septembre, avec grande démonstration. Des délégués des différentes villes du Canada seront invités à cette fête. On se propose de prier le maire de Québec de proclamer, à cette occasion, le 1er septembre comme jour de fête civique.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts.

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc. D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe. M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement d'hommes défont toute compétition.

IMPRIMERIE DU Courrier de St-Hyacinthe

No. 60 RUE CASCADES

ST - HYACINTHE, QUE.

ABONNEMENT :

Édition Semi-Quotidienne, - \$3.00 par année
" Hebdomadaire, 8 p. - \$1.00 "

On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrages, en français et en anglais, sur papier de toutes couleurs, tels que

Placards, Programmes, Affiches,

CIRCULAIRES, &c. &c.

Mémoires, Têtes de Comptes, Lettres, Shipping Tags, Livres, Pamphlets, Lettres funéraires, Cartes, etc.

Blancs de toutes Sortes

☞ Pour toutes commandes d'impressions, adressez-vous à L'ADMINISTRATION du journal ou à J. A. CADOTTE,

P. O. Boite 167, St-Hyacinthe.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

WILLIE BURQUE

Meublier et bourreur

32 et 38—Rue Cascades,—Saint-Hyacinthe

[Ancienne place de J. N. Cadotte.]

Sets de chambre, Sets de salon, Sideboards,
Bureaux, Chaises, Tables, Matelas, etc.

Il se chargera de toutes réparations dans les meubles et il a aussi une boutique pour confectionner les meubles.

Ouvrage à la main garanti. Venez voir et vous serez satisfait.

LEON PALARDY

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

Joseph Morin

Märchand de Chaussurès

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

OSCAR LAMOUREUX

ÉTABLISSEMENT

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

**Ouvrages en Ciment, Fournaies,
Fours, etc.**

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune ".

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Cœur S. BOURGEOIS

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises

** ** *

à Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.